

DECRET N° 91-111 du 7 Juin 1991

portant approbation des Budgets Primitifs Gestion 1991 des Circonscriptions Administratives de l'OUEME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;
- VU La Loi N° 91-014 du 12 Avril 1991 portant Loi de Finances pour la Gestion 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU Le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Juin 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Gestion 1991 des Circonscriptions Administratives de l'OUEME, arrêtés en recettes et dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense, chargé de
l'intérim,

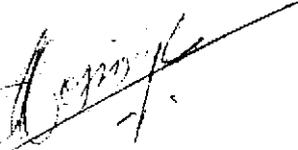

Désiré VIEYRA

Le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Jean-Florentin V. FELIHO

Ampliatiions : PR 6 SGG 4 CS 2 MPEF 15 MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 12
DLC 2 DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES
15 Gde Chanc. 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JORB 1 IGE 1.

DEPARTEMENT DE L'OUEME

Sous-Prefecture de Dangbo

Recettes Ordinaires : Seize Millions Sept Cent Mille Francs
.....16.700.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Deux Cent Cinquante Mille Francs 1.250.000

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Sept Cent Mille Francs
.....16.700.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Deux Cent Cinquante Mille Francs 1.250.000

Sous-Prefecture d'Adja-Ouéré

Recettes Ordinaires : Vingt Sept Millions Huit Cent Cinquante Sept Mille Quatre Cents Francs27.857.400

Recettes Extraordinaires : Quatre Millions Quatre Cent Trente Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Francs.... 4.430.499

Dépenses Ordinaires : Vingt Sept Millions Huit Cent Cinquante Sept Mille Quatre Cents Francs27.857.400

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Quatre Cent Trente Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Francs ... 4.430.499

Sous-Préfecture de Pobè

Recettes Ordinaires : Trente Six Millions Quatre Cent Mille Francs36.400.000

Recettes Extraordinaires : Cinq Millions Deux Cent Cinquante Mille Francs 5.250.000

Dépenses Ordinaires : Trente Six Millions Quatre Cent Mille Francs36.400.000

Dépenses Extraordinaires : Cinq Millions Deux Cent Cinquante Mille Francs 5.250.000

Sous-Préfecture de Sakété

Recettes Ordinaires : Vingt Six Millions Six Cent Cinquante Sept Mille Francs26.657.000

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Cent Vingt Mille Francs 3.120.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Six Millions Six Cent Cinquante Sept Mille Francs26.657.000

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Cent Vingt Mille Francs 3.120.000

Sous-Préfecture d'Akpro-Misséréte

Recettes Ordinaires : Vingt Deux Millions Sept Cent Trente Trois Mille Francs22.733.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Quatre Cent Onze Mille Sept Cent Cinquante Huit Francs 2.411.758

Dépenses Ordinaires : Vingt Deux Millions Sept Cent Trente Trois Mille Francs22.733.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Quatre Cent Onze Mille Sept Cent Cinquante Huit Francs 2.411.758

Sous-Préfecture d'Avrankou

Recettes Ordinaires : Dix Neuf Millions Sept Cent Six Mille Trois Cents Francs19.706.300

Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Dix Mille Francs 510.000

Dépenses Ordinaires : Dix Neuf Millions Sept Cent Six Mille trois Cents Francs19.706.300

Dépenses Extraordinaires : Cinq Cent Dix Mille Francs 510.000

Sous-Préfecture des Aguégue

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Quatre Vingt Onze Mille Francs14.891.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Quarante Trois Mille Cinq Cent Soixante Treize Francs 2.543.573

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Quatre Vingt Onze Mille Francs.....14.891.000

Dépenses Extraordnaires : Deux Millions Cinq Cent Quarante Trois Mille Cinq Cent Soixante Treize Francs 2.543.573

Sous-Préfecture d'Adjohoun

Recettes Ordinaires : Vingt Trois Millions Huit Cent Quarante Six Mille Francs23.846.000

Recettes Extraordinaires :Deux Millions Trois Cent Trente Neuf Mille Vingt Six Francs 2.339.026

Dépenses Ordinaires : Vingt Trois Millions Huit Cent Quarante Six Mille Francs23.846.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Trois Cent Trente Neuf Mille Vingt Six Francs 2.339.026

Sous-Prefecture d'Ifangni

Recettes Ordinaires : Trente Cinq Millions Cinq Cent Cinquante Six Mille Francs35.556.000

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Quatre Cent Quarante Quatre Mille Deux Cent Quarante Trois Francs 3.444.243

Dépenses Ordinaires : Trente Cinq Millions Cinq Cent Cinquante Six Mille Francs35.556.000

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Quatre Cent Quarante Quatre Mille Deux Cent Quarante Trois Francs ... 3.444.243

Sous-Préfecture de Kétou

Recettes Ordinaires : Vingt et Un Millions Quatre Cent Dix Huit Mille Francs.....21.418.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Sept Cent Trente Cinq Mille Francs 2.735.000

Dépenses Ordinaires : Vingt et Un Millions Quatre Cent Dix Huit Mille Francs21.418.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Sept Cent Trente Cinq Mille Francs 2.735.000

Sous-Préfecture de Bonou

Recettes Ordinaires : Seize Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Francs16.861.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Neuf Cent Trente Quatre Mille Quatre Vingt Quatorze Francs 1.934.094

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Francs16.861.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Neuf Cent Trente Quatre Mille Quatre Vingt Quatorze Francs 1.934.094

Sous-Préfecture d'Adjarra

Recettes Ordinaires : Vingt Six Millions Quatre Cent Vingt Deux Mille Francs26.422.000

Recettes Extraordinaires : Quatre Millions Deux Cent Quatre Vingt Cinq Mille Francs 4.285.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Six Millions Quatre Cent Vingt Deux Mille Francs26.422.000

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Deux Cent Quatre Vingt Cinq Mille francs 4.285.000

Sous-Préfecture de Sémé-Podji

Recettes Ordinaires : Cinquante Huit Millions Deux Cent Neuf Mille Francs58.209.000

Recettes Extraordinaires : Onze Millions Cent Deux Mille Francs11.102.000

Dépenses Ordinaires : Cinquante Huit Millions Deux Cent Neuf Mille Francs58.209.000

Dépenses Extraordinaires : Onze millions Cent Deux Mille Francs11.102.000

Préfecture de Porto-Novo

Recettes Ordinaires : Soixante Quinze Millions Cent Soixante Treize Mille Francs75.173.000

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Six Cent Quatre Vingt Mille Francs 3.680.000

Dépenses Ordinaires : Soixante Quinze Millions Cent Soixante Treize Mille Francs75.173.000

Dépenses Extraordinaires : Trois millions Six cent Quatre Vingt Mille Francs 3.680.000

Circonscription Urbaine de Porto-Novo

Recettes Ordinaires : Cent Trente neuf Millions de francs139.000.000

Recettes Extraordinaires : Sept Millions de Francs7.000.000

Dépenses Ordinaires : Cent Trente Neuf Millions de Francs139.000.000

Dépenses Extraordinaires : Sept Millions de Francs7.000.000